



## Breaking news: Le Réseau Santé Wallon formellement reconnu pour une durée indéterminée !

L'équipe d'[e-santewallonie](#) se réjouit d'une excellente nouvelle, attendue de longue date, et tombée mi-juillet : le ministre régional de la Santé Maxime Prévot a, par arrêté, formellement désigné l'asbl FRATEM comme « plate-forme d'échange électronique des données de santé ». La FRATEM, c'est la Fédération régionale des associations de télématique médicale. Elle regroupe des associations composées à la fois de médecins généralistes et spécialistes ; l'ensemble des hôpitaux wallons y sont également représentés.

Si le nom FRATEM ne vous dit pas grand-chose, vous en connaissez bien le « bébé » : [le Réseau Santé Wallon](#). Au travers de la reconnaissance officielle de l'asbl, c'est ce dernier qui est désigné, pour une durée indéterminée, comme l'outil d'échange informatique de données de santé en Wallonie.

Cette désignation est synonyme, pour une initiative qui a commencé à germer il y a dix ans sous l'impulsion d'une poignée de médecins de terrain et a craint plus d'une fois manquer des ressources nécessaires à la poursuite de ses activités, d'un financement qui se pérennise – enfin... Cette consécration laisse présager une période de développement continu et de recherche intensifiée, par exemple dans le domaine des solutions mobiles utiles dans le cadre de l'hospitalisation à domicile.

Pour rappel, le Réseau Santé Wallon répertorie les documents de santé produits à propos d'un patient donné par des institutions telles que des hôpitaux ou des laboratoires privés et organise leur accès aux médecins et autres prestataires de soins unis par un lien thérapeutique à ce même patient. Les premiers documents ont été publiés sur le Réseau en 2009. C'est cette même année que le FAG, le Forum des Associations de Généralistes, a défini le concept du « coffre-fort », dans le cadre du projet Inter-Med : le Réseau Santé Wallon héberge des données pour les prestataires de première ligne qui ne disposent pas d'un serveur, médecins généralistes, infirmiers/ères, sages-femmes, dentistes..., et en organise le partage en toute sécurité.

Un Wallon sur cinq est aujourd'hui inscrit au Réseau Santé Wallon, et un sur deux dans le groupe des malades chroniques. Des taux qu'il ne tient qu'à vous, médecins généralistes et autres professionnels de soins de première ligne, de pousser vers le haut! **Vous pouvez en effet inviter vos patients à s'inscrire**, avec votre aide ou de façon autonome. Toutes les infos utiles sont sur le site [www.rsw.be](http://www.rsw.be). L'inscription au Réseau Santé Wallon, gratuite, vaut pour consentement à l'échange de données à l'échelle nationale dans le cadre de la continuité des soins.

### **Partage de données : 3,7 millions de consentements**

Maggie De Block a récemment fait le point des travaux menés et des réformes lancées depuis le début de la législature. L'e-santé figure dans le bilan. La ministre fédérale recensait, le lundi 18 juillet, 3,7 millions de consentements à l'échange électronique de données de santé. En octobre 2014, on n'en dénombrait que 300.000. Elle a rappelé par la même occasion que l'obligation pour le généraliste de passer au DMI avec les patients possédant un DMG serait totale en 2020.

*Source : communiqué de Maggie De Block, 23/7/2016.*

### **350 expérimentations de télémédecine en France**

L'Ordre français des médecins consacre son dernier webzine aux nouvelles technologies dans le monde de la santé, parmi lesquelles l'informatique. Quelque 350 projets pilotes de télémédecine sont en cours chez nos voisins avec, dans neuf régions pilotes, l'expérimentation d'une rémunération de l'activité que professionnels ou établissements assurent à distance. La

---

télé-expertise et la téléconsultation apparaissent comme les deux formes les plus pratiquées de télémédecine.

Plus d'infos ? « [Médecine et médecins à l'ère du numérique](#) », Publication de l'Ordre National des Médecins (France) juillet 2016

